

de gens qui, autant que nous sachions—leurs vues n'ont été exprimées que dans la presse—ont décidé de rompre avec le parti que j'ai le privilège et la responsabilité de diriger; cela ne change d'aucune façon le statut du parti national du Crédit social. C'est pourquoi, monsieur l'Orateur, à moins que vous n'ayez reçu directement des instructions de la part des députés intéressés, il me semble que vous deviez prendre les dispositions que vous venez de prendre. La situation se résume à ceci: un certain nombre de députés de notre parti ont choisi de se séparer de nous; donc ils siègent devant nous officiellement en tant que groupe d'indépendants.

Il ne m'appartient pas de définir ce qu'est un parti ou ce qui doit constituer un parti, mais il y a eu de longs débats à ce propos en d'autres occasions. Le sujet a été soulevé en plusieurs occasions, notamment en ce qui a trait à l'octroi de temps pour des émissions de caractère politique sur le réseau de Radio-Canada, et il a généralement été reconnu que le parti doit être un parti qui a contesté une élection, qui a mis des candidats en campagne pour au moins la moitié du nombre des sièges du pays, et qui a réussi à remporter un certain nombre de ces sièges.

Je suis donc d'avis que votre recommandation a été juste, et nous appuierons la motion qui nous est présentée, afin qu'un comité puisse être saisi de la question. Vous pouvez être assuré, monsieur l'Orateur, que nous vous appuierons de tout cœur, quelle que puisse être la décision. En toute justice pour l'honorable député de Winnipeg-Nord-Centre, qui a parlé au nom du Nouveau parti démocratique, d'après les délibérations qui ont eu lieu ici dans le passé, j'admets aussi que sa déclaration est exacte et que le parti qui a le plus grand nombre de sièges, pourvu qu'il soit un parti, doit être placé au rang que lui confère sa force numérique. En conséquence, j'admets la mesure que vous avez prise, et j'appuierai la motion dont la Chambre a été saisie.

(Texte)

Des voix: Où est votre chef?

M. Gilles Grégoire (Lapointe): Monsieur l'Orateur, l'honorable député de Villeneuve (M. Caouette) sera de retour à Ottawa vers les cinq heures, cet après-midi.

J'ai écouté avec attention, tout à l'heure, l'honorable chef de l'opposition officielle (M. Diefenbaker), et je me demandais s'il se rendait compte que ce qui arrive aujourd'hui à l'ancien chef du Crédit social pourrait également lui arriver à brève échéance. Il a mentionné, non sans une certaine mesquinerie, que le chef du gouvernement actuel a bien qualifié tout à l'heure, la question des \$4,000 qui

[M. Thompson.]

aurait pu jouer dans la décision. Je tiens à lui faire remarquer qu'au moment du vote sur cette question, survenu au mois de juillet, l'honorable député de Villeneuve a voté contre cette mesure lors du débat précédant la deuxième lecture, tout comme lui-même l'avait fait d'ailleurs, ce qui prouve que les contraires s'attirent.

Cette allusion à l'égard de l'honorable député de Villeneuve me rappelait ce proverbe de Pascal qui dit que: *Tout est croche au cœur croche.*

Monsieur l'Orateur, nous croyons devoir appuyer, si c'est possible, cette motion de l'honorable député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles), mais il y a une chose sur laquelle je voudrais appeler votre attention, et c'est ceci, que je relève dans votre mémoire:

Sommes-nous en présence d'un nouveau parti et, dans le cas de l'affirmative, la Chambre l'a-t-elle reconnu officiellement? Selon moi, il appartient à la Chambre de trancher cette question.

Quant à nous, nous prétendons qu'il n'appartient pas à un parti politique ou à un autre de décider si un groupe de députés qui désirent former un parti politique ont le droit de le faire. C'est aux électeurs de décider s'ils veulent que leurs députés forment un parti politique.

Les électeurs de nos comtés nous ont élus sous l'étiquette du Crédit social et nous y sommes demeurés. La chose est connue et reconnue officiellement. Nous sommes et nous demeurons dans le Crédit social, dix-sept députés élus sous l'étiquette du Ralliement du Crédit social. Nous sommes donc un groupelement reconnu par le peuple canadien, par les électeurs de ce parti politique. Or, ainsi que le disait l'honorable député de Winnipeg-Nord-Centre, le parti qui compte le plus grand nombre de députés jouit de privilèges à la Chambre. Je suis donc d'opinion qu'il appartient au parti du Crédit social, le Ralliement des créditistes, d'être reconnu comme un troisième parti de l'opposition à la Chambre. Étant donné que le Nouveau parti démocratique compte dix-sept députés, nous ne leur contestons pas la place; seulement, monsieur l'Orateur, en terminant, je voudrais faire remarquer une chose, c'est qu'il reste tout de même à la Chambre vingt-quatre députés qui ont des idées créditistes et ils sont encore plus nombreux que ceux qui partagent les idées socialistes.

J'espère que lorsque le comité des privilèges et élections aura fait ses recommandations et qu'une décision sera prise, il n'y aura pas tellement de changements à la Chambre.

M. l'Orateur: La Chambre a entendu la motion. Plaît-il à la Chambre d'adopter la dite motion?